

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 SEPTEMBRE 2022 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, FALKENAU Carole, JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BUFFARD Frédérique, BRUNET David.

Absents excusés : Mme COURTADON Hélène (procuration à Mme MEGE), M. ROSSIGNOL Alexis (procuration à Mme FERREIRA), Mme EL MANDILI Amel (procuration à M. MASSON)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- PROJETS
- AFFAIRES FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES
- AFFAIRES FONCIERES
- PLU
- ASSAINISSEMENT
- ASSOCIATIONS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du Conseil municipal du 30 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

RAJOUT ORDRE DU JOUR : Validation des entreprises pour la construction d'une maison de santé : Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

N° mandat	ORGANISME	OBJET	MONTANT
557	SDIS	Solde Participation au SDIS	24 727.67 €
578	SBA	Ticket de sortie	621.86 €
585	ADS	Désamiantage nouvelle mairie	5 700.00 €
586	BISIO	Document d'arpentage Maison de santé	3 420.00 €
590	Dr RAMBAUD	Aide à l'installation	3 500.00 €
604	DOME RABOTAGE	Balayage	1 980.00 €
605-606	EPF SMAF	Rachat terrain nouvel EHPAD	11 898.21 €
616	VACHER	Réparation gyrobroyeur	1 659.26 €
618---622	SICLI-CHUBB	Remplacement d'extincteurs	1 245.47 €
641-642	GAZ TECHNIQUE	Entretien radiateurs école et stade	2 550.31 €

TRAVAUX :

Voirie 2023 :

La commune et le service voirie de la Communauté de communes CSM ont identifié les secteurs de travaux de voirie pour 2023.

Plusieurs tronçons ont été retenus par l'Adjoint à la voirie :

3^{ème} tranche de Sagnes au Pont du Bouchet, Voirie de la cité de la Brousse, Rue des Beysse, Impasse du Moulin, Le carrefour du Boucheix,

La Communauté de communes CSM, ayant la compétence, va chiffrer les montants pour la commune et la commission validera les choix retenus par rapport à l'enveloppe financière qui sera définie au budget 2023.

Une réunion a eu lieu le 08 septembre sur les projets du Conseil Départemental pour 2023. Le rond-point du collège et l'Avenue de la Gare devraient être repris en enrobé.

Eclairage public :

Le Maire demande au Conseil municipal de se positionner sur l'avenir de l'éclairage public. Les élus municipaux doivent entamer une démarche sur le maintien de l'éclairage sur la commune. Les augmentations du coût des énergies, gaz, électricité et fioul incitent à la réflexion et à adopter des attitudes responsables en termes de sobriété.

Plusieurs questions se posent sur ce sujet :

- Maintien de l'éclairage public la nuit sur tout le territoire communal,
- Est-ce qu'il faut identifier des secteurs (bourg, villages, RD) pour une coupure ?
- Doit-on faire une coupure générale ?
- Extinction en semaine et pas le Week end,
- Illumination pour les fêtes de Noël ?

Une réunion sera sollicitée auprès du SIEG pour voir les possibilités par rapport à notre installation.

Les choix qui pourraient être pris par la collectivité ne seront pas forcément définitifs.

Il faut veiller à préserver des phases de tests et de concertation.

PROJETS :

Mairie :

Point d'avancement des travaux de la future mairie. Les travaux se déroulent comme prévu. L'entreprise de gros œuvre réalise la démolition des murs intérieurs et du pignon côté route. Les autres entreprises concernées assistent aux réunions afin de prendre la suite des travaux sans perdre de temps sur l'avancement du chantier.

Maison de santé :

Point d'avancement du projet de la Maison de Santé.

Une réunion a eu lieu avec le cabinet Morpho concernant l'analyse des différents lots, la vérification de ceux-ci et des possibilités de négociation pour les lots au-dessus de l'estimatif des travaux.

Le dossier de demande de subvention FEADER a été retenu par la commission d'attribution et l'on devrait connaître le rendu au cours du mois d'octobre.

Le Maire a reçu en rendez-vous des professionnels de santé intéressés par une installation (kinésithérapeute, médecin).

Ecole élémentaire et projet SCOLAEÉ :

Une réunion s'est déroulée à la Maison de l'Habitat dans le cadre du projet Scolaeé pour l'école élémentaire. Cette réunion était basée principalement sur le bâtiment et le choix de la commune pour sa réhabilitation.

Une table ronde par commune était prévue avec élus de la commune d'un côté, agents du CD 63 et de l'Adhume de l'autre pour définir les besoins prioritaires de rénovation du bâtiment en ciblant en premier lieu les économies d'énergie.

Une commission va se former avec des élus, des enseignants, des agents techniques et des collectivités, des représentants des parents d'élèves afin d'impliquer le plus possible les personnes en lien avec l'école autour de ce type de projet de rénovation.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Travaux de la maison de santé - Entreprises retenues :

Suite à l'appel d'offres pour les travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, le Cabinet Morpho a procédé à l'analyse des propositions et a retenu les entreprises suivantes :

L	N° lot	Nom de l'entreprise	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
	01-VRD-Clôture-Espaces verts	BESANCON	147 834,00 €	177 400.80 €
	02-Gros œuvre – Dallage	PRADIER BTP	173 501.25 €	208 201.50 €
	03-Structure bois et mur ossature bois – paille – Charpente – Couverture	LES CHARPENTIERES DE LAISLES	493 233.40 €	591 880.08 €
	04-Serrurerie	SECOMETAL	20 327.00 €	24 392.40 €
	05-Meniseries extérieures	MANARANCHE	116 022.00 €	139 226.40 €
	06-Plâtrerie -peinture	MANARANCHE	98 615.70 €	118 338.84 €
	07-Sols souples/carrelages chape	CARTECH	39 854.84 €	47 825.81 €
	08-Menuiseries intérieures, mobilier	EURL LOPITAUX	86 793.50 €	104 152.20 €
	09-Electricité	SPARK	88 687.30 €	106 424.76 €
	10-Chauffage	AC2S	83 687.30 €	100 424.76 €
	11-Plomberie/Sanitaire/ventilation	AC2S	94 754.19 €	113 705.03 €
	TOTAL		1 443 310.48 €	1 731 972.58 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les propositions de la Commission d'appel d'offres et donne son accord pour retenir les entreprises nommées ci-dessus.

Régularisation des retenues de garanties :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux du stade municipal en 2017 et 2018. Des retenues de garantie avaient été opérées sur des règlements à l'entreprise SABATTERY MENUISERIES, pour les lots 2 et 3 pour un montant total de 1 040.76 €. Des réserves avaient été émises sur le procès-verbal de réception des travaux du 27 février 2018 : reprise du vitrage du châssis de la salle annexe, modification des butées de porte... Ces travaux n'ont jamais été réalisés. Le Maire propose de conserver ces retenues de garantie car l'entreprise SABATTERY ne s'est pas manifestée pour réaliser les travaux et n'a fait aucune demande de paiement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer dans son budget les retenues de garantie pour un montant 1 040.76 €.

Adhésion aux missions relatives à l'assistance retraite du Centre de Gestion de la FPT du Puy-de-Dôme

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025, au prix de 225 € par an.

Convention pour le contrôle des poteaux d'incendie :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte Sioule et Morge est l'autorité compétente en matière d'eau potable sur le territoire de ses communes et communautés de communes adhérentes. Les poteaux et bornes d'incendie installés sur le réseau d'eau potable sont propriété de la commune. Le Maire doit d'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie, au regard des risques à défendre. Le règlement départemental prévoit un maintien en conditions opérationnelles des PEI (point d'eau incendie) avec des contrôles techniques périodiques qui doivent être effectués à minima tous les deux ans. Par ses statuts, le Syndicat Mixte de Sioule et Morge est habilité à réaliser au profit de ses membres, dans le cadre de conventions, des prestations de services se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Dans ce cadre, le Syndicat propose d'effectuer le contrôle des poteaux d'incendie implantés par les communes sur le réseau de distribution d'eau potable. La convention de prestation proposée, d'une durée de 2 ans, reconductible 3 fois deux (2) ans, prévoit un contrôle des poteaux et bornes d'incendie tous les deux ans.

Le Syndicat Sioule et Morge percevra de la commune une rémunération de 28 € HT par poteau incendie contrôlé.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour signer une convention avec le Syndicat Sioule et Morge à compter du 1^{er} octobre 2022.

La commune dispose de 62 PEI.

Participation à l'action « EluE RuralE Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal :

Le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu (e) Rural (e) Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portait sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de « l'Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, soutient cette action et désigne Mmes Carole FALKENAU et Frédérique BUFFARD comme « élues Rurales Relais de l'Egalité » au sein du Conseil municipal.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA :

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter sur les propriétés suivantes :

- Plusieurs unités foncières distinctes situées sur deux communes Les Ancizes-Comps et St-Georges-de-Mons pour un prix total de 5 187 195.60 € TTC, soit 5 095 112.40 € pour Les Ancizes-Comps et 92 083.20 € pour St-Georges-de-Mons : à l'unanimité.
- Parcelles AL 150-151-152-145-300 d'une superficie de 1 436 m² avec habitations au prix de 55 000 € : avec 15 voix pour et 3 abstentions : M. Didier MANUBY, M. Fernand ANTUNES et Mme Raquel FERREIRA.

Vente de terrains communaux :

Le Maire rappelle la délibération du 26 avril 2022 concernant la mise en vente de plusieurs terrains communaux, dont il faut fixer le prix de vente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente des terrains comme suit :

- Rue du Chauffier – AW 229 et 231 : Lots A – C – E : 21 € le m²,
- Rue du Chauffier – AW 229 et 231 : Lots B – D – F : 19 € le m²
- Rue des Charmilles – AW 234 et 236 : 18 € le m²
- Rue des Frênes – AV 650 : 18 € le m²

Arrêt du projet de révision du PLU :

Le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme a été mise en œuvre, et à quelle étape cette procédure se situe. Il rappelle les motifs de cette révision avec examen conjoint. Il présente le bilan de la concertation. Le projet de révision concerne :

- La modification du plan de zonage, afin de créer 3 zones NI sur les secteurs des Fades,

Roche Pointue et Perol,

- La reprise du règlement afin de créer un règlement pour la zone NI,
- La création d'orientations d'aménagement et de programmation portant sur les secteurs concernés.

Le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 3 abstentions : Mmes Frédérique BUFFARD, Raquel FERREIRA et Carole FALKENAU, tire le bilan de la concertation conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme et arrête le projet de révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme des Ancizes-Comps.

ASSAINISSEMENT

Orages de grêle :

Le Maire et l'Adjoint souhaitent faire un point au Conseil municipal sur la réunion qui s'est tenue avec le Syndicat Sioule et Morge, le cabinet de maîtrise d'œuvre SOMIVAL sur les possibilités d'éviter l'afflux important d'eaux parasites en période de gros orages.

Ils veulent également informer le Conseil de l'avancement du dossier concernant le plan d'épandage des boues de la station suite à l'épisode du Covid en 2020.

ASSOCIATIONS :

Subvention :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association des Parents d'Elèves des Ancizes-Comps pour l'Arbre de Noël des écoles.

Calendrier des associations :

Une réunion des associations aura lieu le samedi 15 octobre prochain à la Maison des Jeunes, pour établir le calendrier annuel des manifestations.

COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS :

Communauté de communes CSM :

Plusieurs manifestations sont prévues :

- Pose de la première pierre du futur Ehpad vendredi 30 septembre à 14 heures,
- Organisation de la semaine bleue à partir du 10 octobre sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge pour les personnes de 60 ans et plus.
- Réunion le samedi 22 octobre de la Communauté de communes à l'attention des Conseillers municipaux de toutes les communes pour faire le bilan des actions de l'année écoulée et les perspectives.

Réunion du Syndicat Sioule et Morge :

Une réunion s'est tenue avec le Président de Sioule et Morge et les services administratifs, où il a été question d'énergie. Le Syndicat souhaiterait que la commune gère la partie énergie de toutes les stations et des pompes de relevage.

La commune paie les factures d'énergie mais persiste sur sa position actuelle de rester sur une prestation de service auprès du Syndicat.

SMADC : SEMERAP :

Le Maire informe le Conseil municipal que les rapports d'activité du SMADC et de la SEMERAP sont à disposition des Conseillers municipaux en mairie.

SIRB :

Le SIRB organise une réunion le vendredi 07 octobre dont l'ordre du jour est le toilettage des statuts et la révision de la contribution des communes pour 2023.

SYDEM :

Une réunion importante aura lieu le mardi 04 octobre sur une éventuelle mise en place de la tarification incitative en 2023. Cette réunion revêt un caractère important car elle va déterminer l'avenir de la collecte et son coût.

Début septembre, un tour de la commune a été réalisé avec le responsable du SYDEM concernant l'éventuelle suppression des bacs jaunes dans les villages.

QUESTIONS DIVERSES

INFOS :

- Compte-rendu sur le déploiement du THD du mercredi 7 septembre à CSM (Philippe Jouberton),
- Horaires de l'Agence Postale Communale : ouverture le lundi matin et fermeture provisoire le samedi matin une meilleure amplitude en journée. Lorsque la nouvelle mairie sera opérationnelle, l'Agence Postale Communale sera transférée et elle sera de nouveau ouverte le samedi matin.
- Refus pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas (Société Api Tech)
- La société Aubert et Duval propose une visite du pilon (sur site, dans l'usine) qui doit être cédé le 12 octobre pour 7 personnes,
- Visite de chantier de la pension de famille (sur le site de la Croix Mallet 2) en présence de M. Le Préfet en octobre. Pour mémoire : cette opération s'opère entre des acteurs privés : Aubert et Duval (ERAMET) et Le Collectif Pauvreté-Précarité de la Fondation Abbé Pierre.
- Le repas des seniors s'est tenu le dimanche 11 septembre au foyer rural : journée agréable, une centaine de participants, tombola, cadeaux pour la doyenne et le doyen, chants avec Mme Nicole Jacquemet. Un colis de la valeur du repas sera distribué aux personnes qui n'ont pas pu être présentes.
- Marché de Noël le 17 décembre de 16h30 à 23 heures.
- Moquette du gymnase (Isabelle Thauvin)
- Dans le cadre du dispositif de médiation numérique proposé par la Préfecture du Puy-de-Dôme pour le subventionnement de matériel informatique, un devis a été demandé à deux sociétés informatiques. Un équipement internet est à réfléchir au niveau d'une ou plusieurs salles communales.
- Contrôle des installations électriques du camping par APAVE.
- SAS Puy d'énergie : société initiée par le Conseil Départemental et Territoire d'énergie pour porter des projets de production d'énergie renouvelable dans les collectivités territoriales du Puy-de-Dôme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.